



REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 16 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 16 septembre à 18 heures, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs à Neung sur Beuvron, sous la présidence de Monsieur Joël DEBUIGNE.

Sont présents :

Les représentants délégués des communes : 3 délégués :

Pierrefitte sur Sauldre

M. LANDRY Guy, *Argent sur Sauldre*

Mme ROBERT Michèle, *Brinon sur Sauldre*

M LOMBARD Pascal, *Vienne en Val*

Clémont,

Les représentants délégués des EPCI à Fiscalité Propre : 21 délégués :

Mme CASSAGNE Blandine, M CHAPPUIS Jean-Noël, M SARRADIN Jean-Pierre, M CHICOINEAU René et Mme BREGEARD Annie, *CA AGGLOPOLYS.*

M GUILLOU Eric et M TARQUIS Didier, *CC COEUR DE SOLOGNE.*

M DEBUIGNE Joël, Mme VALOIS Marie-Magdeleine et Mme VERNERET Virginie,
CC GRAND CHAMBORD.

M CHANTIER Gilles, *CC ROMORANTINAIS ET MONESTOIS.*

M GAULLIER Sébastien, *CC SOLOGNE DES RIVIERES.*

M CHAMPEAUX Jacky, *CC VAL DE CHER CONTROIS.*

Mme ESPEJO Sophie, *CC SAULDRE ET SOLOGNE.*

M BOUCHER David, *CC GIENNOISES.*

M AZEMARD Hubert, M GIOT Guillaume et M D'ESPINAY SAINT LUC François,
CC SOLOGNE DES ETANGS.

Mme BAILLY Katia, M BRAULT Didier et M VAN HILLE Bernard,
CC PORTES DE SOLOGNE.

CC VAL DE SULLY.

Madame VERNERET Virginie est désignée secrétaire de séance.

Absents excusés : M DEPARDIEU Jacky (*Pierrefitte sur Sauldre*), M SOULAIGRE Francis (*CC Grand Chambord*), M MACHURET Christophe (*CC Cœur de Sologne*), M DEGUINE Nicolas et M SAVALE Yves (*CC Sologne des Etangs*), M De DREUZY Philippe (*CC Portes de Sologne*) et D'HEROUVILLE Emmanuel.

Membres : 39	Présents : 24	Pouvoirs : 0	Votants : 24
Communes : 5	3	0	3
EPCI à FP : 34	21	0	21

Ordre du Jour :

- **Approbation du comité syndical du 10 juin 2021**
- **Modification de la représentativité**
- **Personnel :**
 - **Adhésion contrat groupe d'assurance des risques statutaires du C.D.G 41**
 - **Recrutement : chargée de mission -cheffe de projet du contrat territorial**
- **Point sur l'étude bilan et prospective du contrat territorial**
- **Prévention des inondations : crue de juillet**
- **Point sur la continuité écologique - ouvrages**
- **Point sur les travaux en cours**
- **Avis du S.E.B.B sur le projet du SDAGE**
- **Questions diverses**

Après émargement des membres présents, Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance du comité syndical.

Madame VERNERET Virginie est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe, en préambule de la séance, du départ par voie de mutation de Madame CHARPENTIER Marcelline vers la Communauté de Communes du Val de Cher Controis ;

Considérant la vacance de ce poste, Monsieur le Président a engagé pendant l'été une procédure de recrutement et le jury a reçu en entretien deux candidates début septembre.

Monsieur Président présente à l'assemblée, Madame Maéva DELMOTTE, personne retenue, qui assurera les missions de cheffe de projet du Contrat Territorial à compter du 1^{er} octobre 2021.

APPROBATION DU COMITE SYNDICAL DU 10 JUIN 2021

Le compte rendu étant transmis à l'ensemble des membres et ne recevant aucune observation, le comité syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 juin dernier.

MODIFICATION DE LA REPRESENTATIVITE

(Délibération)

Monsieur le Président informe que :

- La communauté de communes du Val de Sully a désigné Monsieur Jean CASSIER délégué suppléant, en remplacement de Monsieur Philippe COSTE, par délibération en date du 27 juillet 2021,
-
- La commune de Brinon sur Sauldre a désigné Monsieur Christian LAROCHE délégué suppléant, en remplacement de Monsieur Jacques DUPIN, par délibération en date 09 juin 2021.

Le comité syndical prend acte des modifications et installe immédiatement :

- Monsieur Jean CASSIER membre délégué suppléant de la communauté de communes du Val de Sully
- Et Monsieur Christian LAROCHE membre délégué suppléant de la commune de Brinon sur Sauldre

PERSONNEL :

Monsieur le vice-président en charge du personnel informe que le contrat d'assurance risques statutaires expire au 31 décembre 2021. Monsieur le vice-président propose de renouveler cette adhésion auprès du Centre de Gestion 41, qui a rendu les résultats de sa consultation.

Adhésion contrat groupe d'assurance des risques statutaires souscrit par le Centre de Gestion de Loir-et-Cher (Délibération)

Monsieur le Président rappelle :

- L'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et le décret n° 86 552 du 14 mars 1986.

Monsieur le Président expose :

- Que le Centre de Gestion de Loir-et-Cher, a communiqué au Syndicat les résultats de la consultation organisée courant du premier semestre 2021,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26.
- Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

Article 1^{er} : d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires (2022-2025) souscrit par le centre de Gestion de Loir et Cher aux conditions suivantes :

Assureur : GROUPAMA Paris Val de Loire

Courtier : SIACI SAINT HONORE

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2022)

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve l'observation d'un préavis de 6 mois.

AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :

Risques garantis : tous risques (décès + accident et maladie imputable au service + longue maladie, + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption/ paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire).

Conditions : **Taux 5,60% avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire**

AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A L'IRCANTEC ET AGENTS NON-TITULAIRES

Risques garantis : accident du travail et maladie professionnelle + grave maladie + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

Conditions : **Taux 1,35 % avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire**

Assiette de cotisation : agents CNRACL

- Traitement indiciaire brut
- Prime dont RIFSEEP
- Les charges patronales

Assiette de cotisation : agents IRCANTEC

- Traitement de base ou Traitement indiciaire brut
- Prime dont RIFSEEP
- Les charges patronales

Article 2 : D'autoriser le monsieur le président à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Recrutement : chargée de mission -cheffe de projet du contrat territorial

Monsieur le vice-président en charge du personnel informe que l'agent actuel, en poste sur le grade d'ingénieur, a fait part de son départ dans le cadre d'une mutation au 1^{er} octobre 2021.

Faisant suite à la vacance de poste et afin de finaliser le recrutement de la personne retenue, Monsieur le vice-président propose de prendre la délibération suivante :

Extension du poste d'ingénieur territorial à un agent contractuel *(Délibération)*

Vu la délibération du 24 septembre 2014 créant le poste d'ingénieur à temps complet,
Considérant le départ de l'agent en poste par voie de mutation au 1^{er} octobre 2021,

Monsieur le président propose d'ouvrir ce poste à un agent contractuel à défaut de ne pouvoir recruter un agent fonctionnaire, conformément aux dispositions de l'article 3-3-2 ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'étendre l'ouverture du poste d'ingénieur à un agent contractuel à défaut de ne pouvoir recruter un agent titulaire.

POINT SUR L'ETUDE BILAN ET PROSPECTIVE DU CONTRAT TERRITORIAL

Le dernier comité pilotage a eu lieu le 5 juillet dernier et lors de cette réunion le cabinet d'étude GEONAT a présenté le bilan technique financier et social du contrat 2016-2021 : phase 1/4.

Le prochain comité pilotage aura lieu le lundi 11 octobre 2021 à 14h00 à la mairie de Bracieux et l'ordre du jour portera sur le diagnostic multithématique : phase 2/4.

PREVENTION DES INONDATIONS

Madame la vice-présidente en charge de la prévention des inondations informe que la commission se réunira le 23 septembre prochain à la Mairie de Bracieux.

Il sera fait un point sur :

- La crue de la mi-juillet,
- Dispositif de mesure et d'alerte : derniers réglages :
 - Messages d'alerte (texte) et hauteurs d'eau,
- Intégration dans la lecture des points de mesures sur le site internet, des courbes de hauteurs d'eau : devis Aquasys d'un montant de 1584 € TTC, validé par l'assemblée délibérante.
- Réflexion sur des zones d'expansion de crues, d'un PAPI ...
- Communication du courrier de la communauté de communes des Portes de Sologne et de la commune de Sennely – demande d'étude de ruissellement ...
- Point d'actualités sur les atlas des zones inondables et réflexion sur les modélisations hydraulique.

Madame la vice-présidente rend compte du courrier réponse de Madame Barbara POMPILI, ministre de la transition écologique.

Echange entre les membres sur la possibilité d'instaurer la taxe GEMAPI dans leurs collectivités (communautés de communes) seul recours pour financer les études et opérations dans le cadre de la prévention des inondations.

CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE : POINTS SUR LES OUVRAGES

Réunions spécifiques :

- **Moulin de Cellettes le 23 juin** : réunion sur site avec les partenaires techniques et financiers : échanges sur la faisabilité du projet, projet pouvant être inscrit dans le prochain contrat.
- **Barrages de Neuvy le 28 juillet** : réunion avec les élus de Neuvy : consensus pour monter et démonter les aiguilles : gestion d'une période d'ouverture.
Monsieur le Président a proposé de rétrocéder les dits ouvrages à la commune.
- **Barrage de Pezay le 9 septembre** : réunion sur site avec les partenaires techniques et financiers : échanges sur la faisabilité du projet : accord : étude avant-projet pour la réalisation d'un bras de contournement ; prochain contrat.
- **Barrage de Tielay le 9 septembre** : réunion sur site avec les partenaires techniques et financiers : ouvrage sans obstacle concernant le franchissement piscicole : rédaction d'un courrier par l'OFB dans ce sens.

APPEL A PROJET- RELANCE

- Mesures exceptionnelles mobilisées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour favoriser des investissements pour l'eau et les milieux aquatiques
- Financement à 100% : travaux effacement ou arasement d'obstacles à l'écoulement
- Prolongation jusqu'au 01/10/2021
- Bénéficiaires : privés/communes/EPCI
- Le syndicat a transmis des courriers pour le :
 - seuil mobile de la STEP- Nizeron à Courmemin
 - seuil mobile Gué de Merle – Conon à Cour-Cheverny
 - seuil mobile « La Boulaie » - Nizeron à Bauzy
- A ce jour, le syndicat reste en attente des réponses de la part des communes et/ou propriétaires privés

POINTS SUR TRAVAUX

Travaux réalisés par les entreprises depuis le 31/05 :

Travaux supplémentaires d'aménagement à Vouzon :

Entreprise Chognot : 13 328,93 € ttc

Création d'un abreuvoir sur le Néant à Vernou en Sologne :

Ets AQUALIA : 6 011,52 € TTC

Renaturation lourde et légère sur le Cosson à Crouy sur Cosson et la Ferté Saint Cyr :

Ets Environnement 41 : 65 419,20 € TTC

Travaux engagés et en cours - Entreprises :

Renaturation légère du ruisseau de Valaire à Valaire :

Ets AQUALIA : 5 612,40 € ttc

Renaturation lourde du Cosson à Chailles :

Ets AQUALIA : 14 973,60 € ttc

Renaturation légère sur le Conon à Cour Cheverny :

Ets SERVA TP : 14 498,40 € ttc

Travaux en cours – Régie :

Renaturation légère sur le Fossé Mallard à Chaon.

AVIS SUR LE SDAGE

Réunion de présentation le 8 juillet 2021

Courrier du syndicat rédigé le 27 juillet 2021 : Courrier annexé

QUESTIONS DIVERSES

- **Prolongation de la DIG** : arrêté en cours de signatures
 - Signatures des trois préfectures : Loiret, Cher et Loir et Cher.
- **Communication : site internet** : Intervention de monsieur le vice-président en charge de la communication : mise en ligne prochainement, dernière démarche en cours : nom de domaine.
- **Grenouille taureau 2022** : Réunion avec le CDPNE à prévoir en octobre.
 - Définir les actions à mettre en place sur deux dernières années et plan de financement.
- **Contrat de Relance Transition Ecologique** :
 - Suite à la délibération du 10 juin 2021, un courrier a été adressé aux collectivités membres afin d'associer le S.E.B.B au projet pouvant être défini sur la ligne directrice « biodiversité sur les territoires, prévention des risques et renforcement de la résilience », dans le cadre du C.R.T.E.
 - A ce jour, réponse de la communauté d'agglomération d'Agglopolys.
- **Prochaines réunions** :
 - Jeudi 16 décembre 2021 à 18 h00 : orientations budgétaires
 - Jeudi 3 février 2022 à 18h00 : budget primitif
- **Divers** : Echanges entre les membres sur la domanialité des cours d'eau

Fin de la séance 19h15.

Partage du verre de l'amitié en l'honneur du départ de Madame CHARPENTIER Marcelline au 01 octobre 2021 vers la Communauté de Communes du Val de Cher Controis.